

CR N°1 - 2016
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 mars 2016

L'an deux mille seize et le trois mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSERT, Maire.

Présents: MMES AUZEPY L ; BELMONT D ; FITTIPALDI F ; JACQUART A ; POLGE A ; THEROND E.
MM BEAUGRAND P ; BOUGETTE C ; GIRARD A ; GUICHARD P ; ISSERT M ; SABATIER W ; WALCKER P.

Absents : RIVIERE M. (pouvoir à ISSERT M), ; OLIVIER F. (pouvoir à GUICHARD P)
SALASC L. (pouvoir à THEROND E.),

Secrétaire de séance : Madame Dominique BELMONT.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour et la nécessité de valider les comptes et budgets de la commune lors de ce conseil municipal. Il souligne que pour pouvoir statuer sur l'équilibre financier du budget 2016, il faudrait préalablement délibérer au sujet de l'acquisition d'une parcelle de terrain, et demande au conseil de bien vouloir commencer par le vote de la délibération 18.

Le conseil accepte à l'unanimité.

18- acquisition de parcelle

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal la politique d'acquisition foncière des terrains bordant les cours d'eau en vue de l'aménagement et la protection des berges. Il est judicieux d'acquérir la parcelle D731 se trouvant au bord de l'Alzon, et jouxtant le chemin rural des Sauzèdes. Cette parcelle a une contenance de 9 ares et 25 cm.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'achat de cette parcelle au prix de 800€ soit 0,86€/m² frais de notaire en sus.

Après avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle D731.

.....

Monsieur le Maire invite Madame Elisabeth Therond, 1^{ère} adjointe en charge des finances, d'exposer au conseil les documents financiers nécessaires à la bonne compréhension des délibérations proposées.

Cette dernière présente de manière détaillée les éléments financiers de chaque budget c'est-à-dire les éléments comptables de 2015, leurs conformités avec les comptes du trésor public et les prévisions de 2016.

1 - Approbation du Compte de gestion : budget principal de la commune – exercice budgétaire 2015.

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de

tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, elle considère que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal du receveur municipal pour l'exercice 2015.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- Approbation du Compte de gestion : budget annexe eau et assainissement – exercice budgétaire 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe Eau et assainissement du receveur municipal pour l'exercice 2015.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3- Approbation du Compte de gestion : budget annexe service funéraire - exercice budgétaire 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe service funéraire du receveur municipal pour l'exercice 2015.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Madame la 1^{ère} Adjointe demande au Maire de bien vouloir se retirer pour les 3 prochaines délibérations puisqu'il s'agit de la présentation et de l'approbation des comptes administratifs.

4- Approbation du Compte Administratif : Budget principal de la commune – exercice budgétaire 2015.

Sous la présidence de Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

I SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Crédits ouverts	Réalisé	Résultat antérieur reporté	Part affecté à l'investissement	Résultat de clôture
RECETTES	1141600	1327342.85	0		
DEPENSES	1141600	945491.34			
RESULTAT		381851.51			381851.51

II SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	1439651.46	994770.55			
DEPENSES	1439651.46	641141.52			
RESULTAT		353629.04			353629.04

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives relatifs à l'exercice budgétaire 2015,

Après avoir constaté les résultats comptables dudit exercice, qui peuvent se résumer dans le tableau ci-dessus,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal de Ganges, comptable de la commune, hors de la présence de Monsieur le Maire, sur le compte dressé par celui-ci,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice budgétaire 2015 et arrête définitivement les résultats comptables de l'exercice 2015.

5- Approbation du Compte Administratif : Budget Eau assainissement – exercice budgétaire 2015.

Sous la présidence de Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement 2015 qui s'établit ainsi :

I SECTION **D'EXPLOITATION**

	Crédits ouverts	Réalisé	Résultat antérieur reporté	Part affecté à l'investissement	Résultat de clôture
RECETTES	1075547.58	981118.96			
DEPENSES	1075547.58	421625.82			
RESULTAT		559493.14	107 510.79		667003.93

II SECTION **D'INVESTISSEMENT**

RECETTES	980559.84	201000.00			
DEPENSES	980559.84	141517.90			
RESULTAT		59482.10	223 036.05		282518.15

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives relatifs à l'exercice budgétaire 2015,

Après avoir constaté les résultats comptables dudit exercice, qui peuvent se résumer dans le tableau ci-dessus,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur municipal de Ganges, comptable de la commune, hors de la présence de Monsieur le Maire, sur le compte dressé par celui-ci,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice budgétaire 2015 et arrête définitivement les résultats comptables de l'exercice 2015.

6- Approbation du Compte Administratif : Budget service funéraire – exercice budgétaire 2015.

Sous la présidence de Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif service funéraire 2015 qui s'établit ainsi :

I SECTION DE **FONCTIONNEMENT**

	Crédits ouverts	Réalisé	Résultat antérieur reporté	Part affecté à l'investissement	Résultat de clôture
RECETTES	22506.46	2369			
DEPENSES	22506.46	3172			685.72
RESULTAT		- 803	1 488.72		

II SECTION **D'INVESTISSEMENT**

RECETTES	18655.74	0			
DEPENSES	18655.74	0			
RESULTAT		0	-18655.74		-18655.74

Après avoir constaté les résultats comptables dudit exercice, qui peuvent se résumer dans le tableau ci-dessus,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par Monsieur le Receveur municipal de Ganges, comptable de la commune, hors de la présence de Monsieur le Maire, sur le compte dressé par celui-ci,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice budgétaire 2015 et arrête définitivement les résultats comptables de l'exercice 2015.

7- Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice budgétaire 2015.

Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances expose au conseil municipal : « En vertu de la nomenclature comptable M14 et après le vote du compte administratif, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 » qui s'élève à **381851.51** €. Ce résultat sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Madame Elisabeth THEROND propose d'affecter cette somme au compte 1068.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 qui s'élève à 381851.51 euros au compte 1068.

8- Affectation du résultat de fonctionnement du budget Eau- assainissement de l'exercice budgétaire 2015

Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances expose au conseil municipal : « En vertu de la nomenclature comptable M49 et après le vote du compte administratif, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement » de l'exercice 2015 qui s'élève 667003.93 euros.

Madame Elisabeth THEROND, propose de reporter la somme de 30776.22 euros au compte 002. Et la somme de 636227.71 euros au compte 1068.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

9- Affectation du résultat de fonctionnement du budget service funéraire de l'exercice budgétaire 2015

Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances expose au conseil municipal qu'après le vote du compte administratif, il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 qui s'élève à 685.72 euros.

Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances propose de reporter ce résultat en recette de fonctionnement. 002

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

10- Prix de l'eau

Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient chaque année de faire le point sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement. Elle rappelle qu'actuellement les prix sont les suivants :

Tarifs fixés par la commune en 2015

Eau : 1.20 €

Assainissement : 1.20 €

Location compteur : 45.73 €

Tarifs fixés par l'agence de l'eau en 2015

Redevance modernisation réseaux : 0.150 €

Redevance pollution : 0.28 €

Pour 2016, il est proposé le maintien des prix de l'eau, de l'assainissement et de la location du compteur revenant à la commune.

L'agence de l'eau fixe la redevance pour la modernisation des réseaux à 0.16 € et la redevance pollution à 0.29 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

11- Vote du budget primitif 2016 : COMMUNE

Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances présente le budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 1196400 euros
- Section d'investissement : 1160363.55 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité cette proposition.

12- Vote des trois taxes

Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances rappelle au conseil municipal la baisse des taux des trois taxes en 2013 ramenant la situation à celle de l'année 2007 :

	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'habitation	6.92 %	6.92%
Foncier bâti	14.01%	14.01%
Foncier non bâti	62.82 %	62.82%

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de maintenir les taux actuels.

13- Vote du Budget Primitif 2016 : EAU ASSAINISSEMENT

Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances présente le budget primitif de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section d'exploitation : 384595.17 euros
- Section d'investissement : 1094454.86 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité cette proposition.

14- Vote du Budget Primitif 2016 : SERVICE FUNERAIRE

Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances présente le budget primitif du service funéraire qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'exploitation : 22105.74 euros
Section d'investissement : 18655.74 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité cette proposition.

15- Subvention CCAS

Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances, rappelle qu'il est prévu dans le budget primitif 2016 d'allouer une subvention de 8500 euros au CCAS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité cette proposition.

16- Tarifs Municipaux 2016

Madame Elisabeth THEROND, 1^{ère} adjointe en charge des finances explique que la municipalité a toujours géré le budget de façon rationnelle en équilibrant les recettes et les dépenses sans augmenter les taxes communales en limitant le recours à l'emprunt.

Cette même logique d'équilibre entre dépenses et recettes doit être appliquée aux tarifs municipaux.

Une réévaluation des tarifs en fonction du coût réel du service proposé par la mairie et de l'inflation a été effectuée en 2015 sauf pour le funéraire puisque ce service doit rester accessible au plus grand nombre.

Il est proposé de revoir la liste et de la mettre à jour.

Les tarifs 2016 proposés sont annexés à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité cette proposition.

17- Régime indemnitaire

Madame Lydia AUZEPY, adjointe en charge du personnel communal explique qu'il faut modifier le régime indemnitaire voté le 13 octobre 2011 puis le 6 novembre 2014 afin de le mettre à jour notamment au niveau des grades. Le tableau actualisé de régime indemnitaire est présenté en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30